## L'avis de notre avocat



Chaque semaine M<sup>e</sup> Alain Bensoussan, avocat à la cour d'appel de Paris et spécialiste en droit de l'informatique, vous informe de vos droits.

## 40 % des cadres d'entreprise travaillent à la maison dans un environnement non sécurisé

e Club de la sécurité de l'information français (Clusif) a publié, cet été. les résultats de son enquête annuelle sur les menaces informatiques et les pratiques de sécurité (www.clusif. asso.fr). Un large volet est consacré aux pratiques des utilisateurs d'Internet à domicile, avec

la banalisation de l'usage de l'informatique et d'Internet à la maison. Selon le Clusif. le comportement des utilisateurs de l'informatique en entreprise serait de plus en plus souvent influencé par la pratique privée. et les frontières entre les deux mondes deviendraient «plus floues», ce qui peut avoir

de lourdes conséquences pour l'entreprise. L'enquête montre en effet au'un tiers des internautes utilise aussi l'ordinateur familial à des fins : professionnelles. Or. ils sont parfois amenés à manipuler des données confidentielles ou sensibles, et ce. dans un environnement informatique non :

maîtrisé par le responsable de la sécurité des systèmes d'information de l'entreprise (RSSI), Ce constat doit donc les amener à s'interroger sur les risques que cela induit et les protections nécessaires. Vouloir interdire les utilisations dites « mixtes » est totalement irréaliste pour l'entreprise.

Mieux vaut. peut- être, les tolérer, voire les favoriser, tout en développant les actions de sensibilisation aux bonnes pratiques techniques et comportementales et les outils de protection appropriés (connexions sécurisées. chiffrement. pare-feu. antispyware à jour, etc.).